

Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève



70
البعثة الدائمة
لمملكة المغربية
جنيف

Vérifier au prononcé

Examen Périodique Universel de l'Angola

Déclaration de
M. Hassane BOUKILI
Chargé d'Affaires a.i.

Genève, le 30 Octobre 2014

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier Son Excellence Rui Jorge Carneiro Mangueira, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de l'Angola pour la présentation du second rapport de son pays à l'Examen Périodique Universel.

Au prix d'efforts nationaux considérables, le Maroc salue la phase de modernisation et de développement durable dans laquelle s'inscrit l'Angola.

Ma délégation se réjouit de la coopération exemplaire de l'Angola dans le cadre du mécanisme de l'UPR. Ce haut niveau d'interaction traduit une orientation irréversible en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

Le Maroc se réjouit de la fusion, il y a deux ans, du Ministère de la Justice avec le Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme. Cette création traduit le souci du Gouvernement angolais de promouvoir une citoyenneté responsable au moyen de la culture des valeurs et du respect des droits humains.

Le Maroc salue la coopération entre l'Angola et le Haut Commissariat des Droits de l'Homme qui s'est traduite par la visite de Mme Navi Pillay en avril 2013 dans ce pays. Le succès de cette visite témoigne de la volonté de l'Angola de consolider ses progrès et à travailler sur les difficultés qui subsistent

Le Maroc soutient le train de réformes engagé par les autorités angolaises pour l'établissement d'un environnement législatif et politique propice au développement et la jouissance des droits de l'homme. Le chantier important de la réforme de la Justice constitue un jalon important pour consolider les droits de l'homme.

Ma délégation se réjouit de la mise en œuvre de la campagne spéciale d'enregistrement à l'état civil entre 2012 et 2016. Cette politique a permis en une année l'enregistrement de 700 000 enfants et adultes à l'état civil.

Nous félicitons également l'Angola pour ses efforts depuis 2001 de réforme du système éducatif afin de garantir l'accès au plus large nombre possible à ce droit fondamental. Grâce à ces efforts le nombre d'élève a été multiplié par trois en l'espace d'une décennie

Pour conclure, le Maroc voudrait présenter les recommandations suivantes:

- 1- Créer et opérationnaliser l'institution nationale de promotion et de protection des droits de l'homme
- 2- Inscrire les droits de l'homme dans les programmes scolaires.

Je vous remercie Monsieur le Président.